

CONDITIONS D'ADMISSION D'OSEO JUNIOR

L'Espace Enfants OSEO Junior a été créé le 1^{er} octobre 2021 dans l'intention d'offrir aux bénéficiaires en mesure (Coaching+Parents, Coaching+, autres) une solution de garde ponctuelle pour réintégrer une formation ou un emploi. Ce lieu d'accueil se veut de qualité et œuvre pour un partenariat entre les parents et les professionnels.

Généralités

L'Espace Enfants OSEO Junior est sis à l'avenue de la Sallaz 42, 1010 Lausanne. OSEO Junior est ouvert 48 semaines par an, avec une fermeture de deux semaines entre Noël et Nouvel-An, deux semaines en été (selon l'interruption des cours d'OSEO Vaud) ainsi que durant les jours fériés officiels du canton de Vaud, le vendredi de l'Ascension et le jour de la fête du travail (1^{er} mai) considéré comme férié à l'OSEO Vaud.

OSEO Junior se veut une structure dite « urbaine ». De ce fait, les parents peuvent y venir à pied très facilement, en voiture (places de parc en suffisance sur l'Avenue de la Sallaz), en M2 ou encore en bus.

Conditions d'accueil

Age d'admission : Les enfants sont accueillis dès 2 ans et demi (cas exceptionnel 2 ans) jusqu'à 6 ans (2 P).

Capacité d'accueil : 15 enfants (4 places Réseau L incluses).

Les enfants dont les parents suivent une mesure Coaching+Parents et Coaching+ sont accueillis en priorité.

Les parents doivent être joignables par téléphone en tout temps lors de l'accueil de leur enfant.

En cas d'urgence, si le parent est injoignable, l'équipe éducative prendra toutes les mesures nécessaires à la prise en charge de l'enfant.

Les jours et heures d'ouverture sont les suivants : Lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h15.

L'enfant doit être accompagné d'un adulte à l'arrivée, il est important d'aviser l'équipe éducative en cas d'absence, de maladie ou de vacances de l'enfant.

L'espace enfants OSEO Junior accueille les enfants entre 8h30 et 9h et entre 13h15 et 14h. Les parents peuvent venir chercher les enfants entre 12h et 12h20 au plus tard et entre 16h30 et 17h au plus tard. Pour le bon déroulement de l'organisation d'OSEO Junior ainsi que pour le bien-être des enfants accueillis, nous prions les parents de respecter les horaires.

Lorsqu'un adulte, autre que la personne de référence vient pour la première fois chercher l'enfant, il devra justifier son identité avec une pièce d'identité officielle et valable.

Les parents sont priés d'informer l'équipe éducative de qui vient chercher l'enfant.

L'enfant ne sera en aucun cas confié à une autre personne sans l'autorisation écrite des parents.

Inscription et adaptation

Lors de l'inscription, le parent doit fournir à l'équipe éducative de l'espace enfants les informations nécessaires concernant l'enfant.

L'adaptation est une période très importante pour l'enfant, les parents et l'équipe éducative. Les rendez-vous pour l'intégration se programment directement avec l'éducateur-trice référent-e. La période d'intégration sera fixée en accord et selon les besoins et le rythme de l'enfant et des parents. Les appels téléphoniques sont possibles au long de la journée au début de la fréquentation de l'enfant à l'espace enfants et ceci afin de savoir comment l'enfant se porte. Cependant, ces appels seront espacés au fil du temps.

Les jours d'absence occasionnels, les maladies, les vacances et les jours fériés ne sont ni déduits, ni remplacés. Le taux de fréquentation est déterminé lors de l'admission. Une fréquentation minimale de 2 demi-journées est requise par OSEO Junior pour une durée de trois mois au minimum, sauf lors d'une proposition de place à long terme en Institution de la petite enfance (IPE).

Le délai de résiliation du contrat d'OSEO Junior est pour la fin du mois entamé.

Aspects pédagogiques

OSEO Junior se veut un partenaire de la famille avec laquelle elle collabore au bien-être de l'enfant. Cette structure est un espace où l'enfant pourra apprendre la vie en collectivité tout en étant considéré dans son individualité, sa personnalité, en respectant ses propres besoins et sa sécurité. Elle est aussi un lieu où l'enfant aura le temps, l'espace et les moyens de jouer, découvrir, explorer, faire ses propres expériences, communiquer, stimuler et développer sa personnalité et ses propres compétences.

L'accueil et l'encadrement quotidien sont assurés par une équipe éducative de professionnel-les de la petite enfance. Leurs qualifications répondent aux exigences en matière d'accueil du jeune enfant en collectivité. Le personnel éducatif se doit de prendre en considération chaque enfant qui vient en collectivité avec son propre vécu et son histoire de vie. À tout moment il est possible pour les parents de se renseigner plus en profondeur sur l'approche pédagogique. Les parents qui désirent un entretien peuvent demander un rendez-vous avec la direction pédagogique et l'éducateur-trice référent-e en charge de l'enfant.

Sécurité

Il est demandé aux parents de ne pas amener leur enfant s'il est malade (fièvre, état grippal, gastro-entérite, etc.). Toute information nécessaire à la prise en charge de l'enfant doit être signalée.

L'enfant doit être au bénéfice d'une assurance maladie et accidents ainsi que d'une assurance responsabilité civile. La responsabilité des parents est engagée lors d'un préjudice matériel et/ou corporel causé à d'autres personnes, aux biens et/ou au personnel éducatif de l'espace enfants.

Pour des raisons de sécurité, les poussettes ne doivent pas être entreposées dans le vestiaire.

Les aliments ainsi que les chewing-gums, bonbons, boissons et effets personnels (jouets), à l'exception d'un « doudou » ne sont pas autorisés au sein d'OSEO Junior.

Aspects pratiques et objets personnels

Pour garantir une bonne hygiène dans les locaux, nous prions les parents de se déchausser et d'utiliser les couvre-chaussures mises à leur disposition. Les chaussures ne sont pas admises « après le vestiaire ».

Le nombre d'enfants accueillis ainsi que l'organisation de la vie en collectivité ne permettent pas à l'équipe éducative un contrôle constant des vêtements et objets personnels, y compris lunettes et bijoux apportés par les enfants. Pour cette raison, OSEO Junior décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou accident provoqué à ces objets.

Les parents sont priés d'apporter :

- Couches (en suffisance)
- Une paire de pantoufles
- Des habits de rechange
- Le Doudou (objet transitionnel de l'enfant, s'il en possède un)
- Une lolette de réserve
- Crème et autres produits spécifiques à l'enfant (nous utilisons les produits de soin usuels)

Puisque des sorties à l'extérieur sont prévues quotidiennement, l'enfant devra être habillé de façon adéquate en fonction de la saison et du temps qu'il fait.

Une collation est proposée à l'enfant le matin à 10h30 et l'après-midi à 15h30.

Protections des données

Il est interdit de prendre des photos ou de filmer les enfants dans l'enceinte de la structure. OSEO Junior respecte la législation en vigueur en matière de traitement des données et tel que décrit dans le Concept de protection des données en vigueur à l'OSEO Vaud.

Par sa signature apposée sur l'inscription, le parent déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Lausanne, le 1^{er} septembre 2024